

1984-2018... ET APRES ?

- 34 ans de présence ininterrompue au SPIP de Dole pour notre collègue éducatrice spécialisée « vacataire »
- 34 ans d'investissement au sein du service et auprès des publics
- 34 ans d'une attitude exemplaire tant avec le public qu'avec ses collègues successifs
- 34 ans d'une loyauté à toute épreuve et un sens du service public sans faille
- 34 ans, des centaines de personnes suivies et des milliers d'écrits professionnels
- 34 ans d'un travail partenarial d'une grande qualité
- 34 ans d'adaptation à l'évolution du métier, des missions et du public
- **34 ans ? Et pour quelle reconnaissance ?**

Après des années de relance et de lutte (courriers, RDV en DI et à la DAP) pour une régularisation de sa situation « contractuelle » et une reconnaissance du travail accompli, notre collègue a **ENFIN** reçu une réponse... **INDECENTE**:

- CDI à mi-temps avec période d'essai de 3 mois ; oui vous avez bien lu, après 34 ans de bons et loyaux services, notre collègue a encore tout à prouver...
- L'administration se réserve le droit de licencier « pour raison de service » un agent en poste depuis 34 ans ; raison de service = à sa guise ?
- Conditions tarifaires inférieures à celles d'un sortant d'école ou d'un ANT nouvellement recruté
- Mode de transmission dudit contrat par mail sans aucune information, notification ou explication de la part d'un cadre du service

Que dire de l'attitude passive des différentes hiérarchies qui se sont succédées dans la gestion de cette situation ?

Nous exigeons sans délai le rétablissement de notre collègue dans ses droits à obtenir :

- **un contrat à la hauteur de son engagement**
- **une rémunération tenant compte de son expérience**
- **la suppression de la période d'essai pour cette collègue ayant déjà prouvé sa valeur durant les 34 années passées**

Fait à Dole le 12 novembre 2018 à l'unanimité des agents présents.